

Mesdames, Messieurs, membre de la commission, aux personnes assistants à la commission,

Inter-environnement Bruxelles a été interpellé par plusieurs habitant.es et associations présentes à cette commission de concertation ou ayant remis un avis écrit.

Notre intervention vient en complément d'autres interpellations qui viennent d'être ici formulées.

Comme indiqué dans notre avis écrit, nous nous opposons à la demande de démolition de logements sans compensation, en particulier au 7-8 rue Saint-Denis. En effet, selon nos informations, ce bâtiment a été rénové avec des moyens publics il y a moins de 10 ans, pour y accueillir notamment trois logements de transit qui sont une solution indispensable et peu ou pas présente sur le territoire de la commune. D'autre part, il apparaît que la motivation de la démolition est avant tout esthétique, dégageant la perspective sur l'arche d'entrée. La maintenir en l'état ne compromettra pas les fonctions culturelles du projet ABY. Nous demandons donc son maintien ainsi que la compensation de la démolition des deux autres entités de logements de la chaussée de Bruxelles.

Dans le même ordre d'idée - à savoir faut-il démolir ou rénover - sachant que toute démolition reconstruction a un cout énergétique élevé - nous invitons au maintien des ailes « ~~Mingot~~ » et à leur rénovation dans les normes d'accès PMR. Par ailleurs, elles s'accordent bien avec l'ensemble classé et forment un ensemble architectural cohérent qu'il convient de valoriser et de maintenir.

Toujours dans le même esprit, à savoir la valorisation du tissu existant, nous nous opposons également sur l'abattage les arbres sains qui se sont développés à la fois par plantation ou de manière plus spontanée. Le relevé phytosanitaire plaide plutôt à leur bon entretien et certains arbres sont considérés comme remarquables. Par leur âge, par leur existence, ils assurent une régulation thermique et carbonée non négligeable qui, malgré les arbres replantés, ne sera pas compensée avant plusieurs années. Nous remarquons ici encore que le projet de parc est ici motivé par des éléments esthétiques et non des motifs écologiques. Vu l'urgence climatique, vu l'importance de privilégier le vivant, il est indispensable de changer de paradigme.

Par ailleurs, des habitant.es nous a transmis le sentiment que les conclusions du processus participatif ont été peu entendues par le concepteur du projet. Nous sommes bien entendu sensibles à leur frustration. Nous déplorons que malgré la volonté affichée des porteurs projets, le dossier s'engage sur la voie des "grands projets architecturaux" plutôt que des besoins du quartier, souvent répétés lors de ces ateliers. Il s'agit encore d'un projet réalisé en chambre et non avec les principaux concernés, à savoir les usagers actuels du site.

Nous relayerons aussi les inquiétudes d'habitant.es du quartier Saint-Antoine qui s'inquiètent du déménagement de la bibliothèque et d'une centralisation de l'offre culturelle. Ceux-ci préféreraient le maintien d'une antenne dans leur quartier.

D'autres encore préféreraient que les unités prévues pour de l'« horeca » soient plutôt affectées à des activités gratuites, publiques, locales et s'interrogent de la nécessité de proposer une telle surface Horeca alors que la Place Saint-Denis dispose de nombreux établissements.

Nous souhaitons également porter l'attention des membres de la commission sur le bâtiment dit « Fabrique »; selon nos informations, l'affectation de celui-ci est peu définie, mais sera toutefois dotée d'un « bar ». Cet équipement, conjugué à la présence d'espaces de spectacle (400 places), et d'horeca sur le site nous fait craindre une affectation future en espace événementiel ou horeca qui ne sera pas sans conséquence sur la jauge générale du site, et potentiellement sur production de musique amplifiée en plein air et d'impact sur la mobilité dans le quartier. Nous demandons donc à la commission de faire procéder à des études d'impact environnemental plus documentées d'autant plus que, pour citer l'ambition affichée sur le site web du projet : « Le pôle culturel ABY sera un « troisième lieu » pour tous les Forestois, mais également pour tous les Bruxellois ». Le projet ABY aura donc une ambition régionale, il convient donc d'étudier son emprise sur l'environnement de ce quartier de Forest, de le réadapter afin que celui-ci profite aux usagers actuels et non à des usagers « projetés » ou « désirés ».

D'autre part, la construction de la Fabrique nécessite la suppression d'un espace arboré. Selon nos informations, il fonctionnerait comme coupe vue des établissements Audi.

Il s'agit donc ici d'une préoccupation esthétique orientée. En effet, certains pourraient en préférer une autre : plutôt que cacher une activité industrielle, pourquoi ne pas, au contraire, l'associer architecturalement d'autant plus que celle-ci est pourvoyeuse d'emploi. C'est pourquoi, semblablement à nos arguments précédents, IEB invite les membres de la commission à refuser la construction de la Fabrique et à lui préférer un espace arboré, quitte à l'étoffer, par exemple d'une treille permettant à des plantes grimpantes de s'y épanouir.

En conclusion, nous invitons donc les membres de la commission à remettre un avis défavorable au projet ABY, ou à défaut, un avis favorable moyennant les modifications suivantes:

- La non-démolition du bâtiment sis au 7-8 Place Saint-Denis et le maintien de son affectation en logements ainsi qu'une compensation de la perte de logements de la Chaussée de Bruxelles.
- La non-construction de la Fabrique.
- Le maintien des plantations actuelles et une invitation à leur entretien.
- Une limitation à un seul espace horeca compte tenu de l'offre existante aux abords direct du site et la conversion des espaces ainsi libérés de cette fonction au profit d'espaces d'animations à vocation non commerciales et locales.
- Une rénovation et une adaptation des ailes Mingot aux normes contemporaines
- Une étude d'impact environnemental d'un pôle culturel à vocation régionale, étudiant les flux par les usages cumulés des fonctions projetés.

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos arguments,